

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 24 AOUT 1994

DECRET N° 94-401 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV

portant promotion au titre de l'année 1991
DE CERTAINS Pharmaciens des cadres de la
catégorie A hierarchie I des services
sociaux (Santé Publique) en tête:

MPOLEYA Grégoire.

LE PREMIER MINISTRE ,CHEF DU GOUVERNEMENT

/ISAS:

(/u la constitution du 15 Mars 1992 ;
/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du Statut
général de la fonction Publique;
/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des
D.G.B rémunérations des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des cadres de l'Etat;
/u le décret n° 65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et remplaçant
D.G.C.F les dispositions du décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963, fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A, hierarchie I de la Santé,
/u le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965, réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires,
/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962, fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires,
/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions
des situations administratives;
/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations adminis-
tratives;
/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination
du Premier Ministre Chef du Gouvernement;
/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination
des Membres du Gouvernement,
/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation
des intérimaires des Ministères du Gouvernement;
/u le décret n° 2087/EP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires,
/u le décret n° 94-401 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV/S1 du 24 Août 1994
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 de certains
Pharmaciens des cadres de la catégorie A hierarchie I des services sociaux
(Santé Publique) de la République du Congo et dressant la liste des fonction-
naires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans -
en tête: MPOLEYA Grégoire

DECRETE :

ARTICLE 1er,- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1991, les pharmaciens des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) de la République du Congo dont les nom suivent ACC = Néant :

AU 2° ECHELON - INDICE 920

- MPIOLEYA Grégoire P/C du 28.05.91 Sté Bouenza

AU 5° ECHELON - INDICE 1240

NDOMBI Marcel P/C du 22.07.91 Sté Lékoumou
 - ONDZE Jacques Armand Edmond P/C du 22.07.91 Sté B/ville
 - MAKAYA Jean Paul P/C du 22.07.91 Hop. Loutété

AU 6° ECHELON - INDICE 1400

- SLYI-IMONO P/C du 26.03.91 Hop. Loubomo
 - BOUEYA NGOUALA P/C du 19.03.91 CMS PCT B/ville
 - POATY Jacques P/C du 05.11.91 Sté Bouenza
 - TCHICAMBOUD Guy Herber P/C du 01.10.91 Sté Pool
 - BAMBI LOUVILA François P/C du 16.09.91 Congo Assistance

AU 7° ECHELON - INDICE 1540

- KAMBOU Alphonse P/C du 25.04.91 SOCOPHAR B/ville
 - MBOUMA Antoine Joseph P/C du 20.03.91 Hop. Mossendjo
 - MOUYABA Edouard P/C du 02.11.91 Sté Niari
 - DZIENGUE Jean Isidore P/C du 12.12.91 CHU B/ville
 - ANGOUONO-MOKE née ~~BZOLOLO~~ Dénise P/C du 20.09.91 Sté Bouenza

AU 8° ECHELON - INDICE 1680

- NDIINGA Joseph P/C du 09.05.91 CHU B/ville
 - NTSIETE Marie P/C du 26.08.91 CH Talangaï Bzv
 - DIBANTSA née LOUVOUANDOU Elisabeth P/C du 20.09.91 CH Makélékélé
 - KIBANGOU-SOLEMIA Jérémie P/C du 21.08.91 D.C.M. B/ville
 - NGANGOUE Narcisse P/C du 20.01.91 CHU B/ville

AU 9° ECHELON - INDICE 1820

- SANGOU-TRILLAND née ZOMAMBOU-BONGO Lucienne P/C du 10.11.91 INSP. B/ville
 - DEKAMBI Michel P/C du 23.08.91 SOCOPHAR B/ville
 - ELENGA Gaston Edgard P/C du 26.03.91 LAPCO

AU 10° ECHELON - INDICE 1950

- ITOUA née GATSE Odette Firmine P/C du 21.08.91 SOCOPHAR

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 24 Août 1994

Par le Premier Ministre,
 Chef du Gouvernement,
 Le Ministre de la Fonction Publique
 et des Réformes Administratives,



Général Jacques ~~YHOMBY-OPANGO~~ YHOMBY-OPANGO.-

Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS :

DGFP/DGCA 46
 DGB/DGCF 6
 DGSP 46

SERVICES INTERESSES . 46 JORC 01
 INTERESSES 46 DGFP/BST .02./-
 SGG/BC 3